

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 39

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 13 juin 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-41 :

**ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Cession des volumes des lots C3.3/C3.5 : Agrément de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2005 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace, et reconnaissant la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre d'intérêt communautaire,  
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> février 2010 portant sur l'agrément de l'îlot B3-C3 dans la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre,  
VU la délibération du Bureau du 26 mars 2012 modifiant l'agrément de l'îlot B3-C3,  
VU la délibération du Bureau du 2 décembre 2013 modifiant l'agrément de l'îlot B3-C3,  
VU la délibération du Bureau du 15 septembre 2014 modifiant les termes de l'agrément accordé,  
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,  
VU les modalités de cession des volumes des lots C3.3/C3.5 suivantes :

**Maître d'ouvrage**

- AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT

**Montant des cessions**

- 2 080 160 € HT, TVA sur marge en sus, pour la cession du volume CB, auquel se rattache une surface de plancher de 9 227 m<sup>2</sup> pour la cession à intervenir entre la SAREMM et AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT et pour laquelle ce dernier se substitue à la société ADIM EST,
- 1 719 840 € HT, TVA sur marge en sus, pour la cession des volumes CA, CC, CD, CE, CG et CH à intervenir entre ADIM EST et AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT, ou toute autre société s'y substituant,

**Modalités de paiement**

- La totalité du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente,

PREND ACTE de la caducité de la promesse synallagmatique de vente conclue le 30 septembre 2014 entre la SAREMM et ADIM EST,  
DECIDE d'agr er la candidature de la soci t  AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT, qui se substitue   la soci t  ADIM EST, et   ce titre :

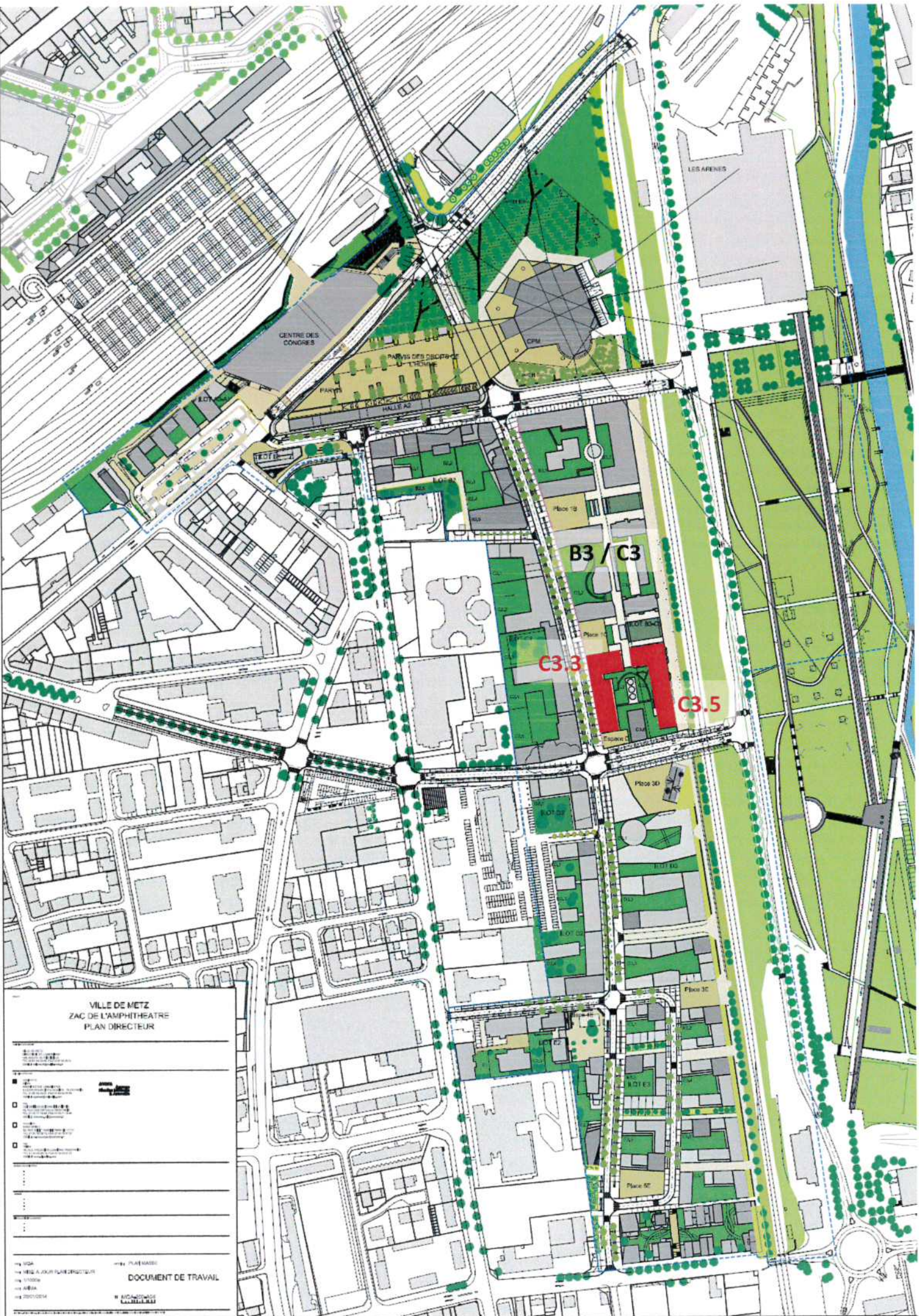
- AUTORISE la SAREMM   conclure avec la soci t  AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT la vente du volume CB au prix de cession de 2 080 160   HT, TVA en sus, pour une surface de plancher de 9 227 m<sup>2</sup>,
- AUTORISE la soci t  ADIM EST   conclure avec la soci t  AEGIDE PROMOTION INVESTISSEMENT, ou toute autre soci t  s'y substituant, la cession des volumes CA, CC, CD, CE, CF, CG, CH pour un montant de 1 719 840   HT, TVA   20% en sus.

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 juin 2016  
Pour le Pr sident et par d l gation  
Le Directeur G n ral des Services

H l ne KISSEL







VILLE DE METZ  
ZAC DE L'AMPHITHEATRE  
PLAN DIRECTEUR

■	Zone à Urbaniser
■	Zone à Construire
■	Zone à Aménager
■	Zone à Préserver
■	Zone à Protéger
■	Zone à Requalifier
■	Zone à Réhabiliter
■	Zone à Réaménager
■	Zone à Reconvertir
■	Zone à Revaloriser
■	Zone à Restructurer
■	Zone à Reconvertir
■	Zone à Revaloriser
■	Zone à Restructurer

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLAN MASSIF

1/2000  
1/5000  
1/10000  
1/20000  
1/50000

ESCADES  
PLAN MASSIF



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 36</b> – Tableau des effectifs de MM au 28/09/2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
<b>Point 37</b> – Tableau des effectifs de MM au 13/06/2015.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
<b>Point 38</b> – Recrutement du responsable d'exploitation du Pôle Gestion des Déchets par voie contractuelle.	1	
<b>Point 39</b> – Prolongation de l'activité accessoire de Conseiller du Président.	1	
<b>Point 40</b> – Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2016.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau de répartition.	1	
<b>Point 41</b> – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession des volumes des lots C3.3/C3.5 : agrément de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 6 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 14 juin 2016  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

